

Procédure d'amélioration continue et qualitative de notre formation

QUI : qui est concerné?

N'importe quel élève de l'auto école Harmony - la direction de l'auto école Harmony -

DDTM34

QUOI : de quoi s'agit il?

N'importe quel litige est concerné et veuillez nous en faire part à

autoecole.harmony@gmail.com

QUAND : quand est ce que c'est arrivé et le délai pour traiter la réclamation

Nous préciser la date du litige par mail à autoecole.harmony@gmail.com

OU : où est ce que c'est arrivé

Nous indiquer le lieu du litige : bureau, voiture, planning en ligne...

COMMENT : les solutions proposées

Nous nous engageons à vous répondre sous 48h

Une proposition vous sera faite dans la 10 jours maximum suivants le litige

POURQUOI

Faire preuve d'adaptabilité et flexibilité pour vous satisfaire, apporter une action corrective dans l'intérêt des deux parties (notre établissement et vous-même) et cloturer le litige

Auto-école Harmony

34 Av Pierre d'Adhémar 34090 Montpellier

Siret : 81388656100014 / Agr : E150340025

N° déclaration activité : (demande en cours)

Tél : 0986161813-0783219899

autoecole.harmony@gmail.com

